



"Les industriels des Télécoms usent de méthodes mafieuses"

L'EXPRESS

Par Héloïse Rambert 10/09/2012

Pourquoi la France autorise-t-elle des seuils d'exposition aux ondes supérieurs aux recommandations du Conseil de l'Europe? Réponse de Michèle Rivasi, députée européenne EELV.

En France, quelle politique appliquons-nous en matière de [protection des ondes électromagnétiques](#)?

En 2002, [Lionel Jospin](#) signe un décret qui s'aligne sur les recommandations de la Commission Européenne sur ce point. [Mais aujourd'hui, ces recommandations sont obsolètes.](#) En 2009, le Conseil de l'Europe a émis un rapport fondé sur la littérature scientifique. Les seuils maximaux que ce rapport évoque ne sont pas du tout du même ordre: ils sont 100 fois inférieurs à ceux de la Commission Européenne.

Pourquoi une telle différence d'appréciation?

Les recommandations de 2002 ne tiennent pas compte des effets athermiques des rayonnements électromagnétiques, qui agissent directement sur les cellules. Depuis le milieu des années 2000, de très nombreux articles scientifiques [mettent en évidence une action de ces rayonnements](#) sur les hormones, comme la mélatonine qui assure l'alternance veille/sommeil. Les chercheurs savent aussi qu'elles rendent poreuse [la barrière hémato-encéphalique](#), ou encore qu'elles altèrent le système immunitaire. Il est temps de bouger: d'autres pays européens ont fixé des seuils plus bas.

Nous sommes donc en retard par rapport à certains de nos voisins européens?

Sans aucun doute! Prenez l'exemple de la Belgique: les politiques ont été sensibles au débat citoyen. La ministre de l'environnement a su [prêter attention aux études parues sur la nocivité des champs électromagnétiques](#). L'emplacement des antennes est officiellement répertorié et leur puissance bien plus faible qu'en France. De plus, les opérateurs qui ont attaqué ces mesures n'ont pas eu gain de cause. Contrairement à nous, certains pays ont fait preuve de volonté politique et de courage face aux lobbys des Télécoms.

Les lobbys des télécoms sont-ils si influents dans notre pays?

[En France, les opérateurs sont tout-puissants! Ils usent des traditionnelles méthodes mafieuses de désinformation](#) et de ralentissement des prises de décisions allant à l'encontre de leurs intérêts. Pourtant, il y a quelques années, ils avaient perdu du terrain. La justice, au nom du principe de précaution, avait ordonné des [démantèlements d'antennes](#). S'était ensuite tenu le [Grenelle des ondes](#).

Et qu'est-ce ça a donné ?

[Aucune décision n'a été prise. Les grands groupes de télécoms ont de nouveau progressé. Ils disposent de connexions partout: une véritable pieuvre!](#)

Désormais, seul le tribunal administratif peut être saisi. [Mais celui-ci est impuissant sur ces questions: il se borne à vérifier que les recommandations de la Commission Européenne ne sont pas dépassées.](#) Les industriels ont aussi obtenu du Conseil d'Etat qu'il juge incompétents les maires dans les prises de décision relatives aux antennes.

Les lobbys ont-ils aussi du poids à l'échelle européenne?

Bien évidemment. Particulièrement par l'intermédiaire du groupe d'experts qui conseille la Commission en matière [de risques émergents](#). Pourtant, des choses bougent: l'OMS vient de reconnaître que la pollution électromagnétique représentait un risque 2B, c'est-à-dire un [risque potentiellement cancérigène](#). Comme le bisphénol A, qui depuis est interdit.